

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX

45 avenue Lulli 92330 SCEAUX

www.riverains-parc-sceaux.fr

Association déclarée régie par la loi du premier juillet 1901.

Association fondée le 4 septembre 1930.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 27 novembre 2010

I Rapport moral

Pour fêter le 80ème anniversaire de notre association, nous nous retrouvons un 27 novembre à la même date que l'an dernier pour notre assemblée annuelle. Que s'est-il passé depuis un an ? Au cours des 3 réunions du Conseil d'administration, en janvier, mars et octobre et des réunions plus fréquentes du Bureau des 29 janvier – 11 avril – 28 juin – 12 septembre – 2 et 7 octobre – 23 novembre, soit en tout 10 réunions, nous avons examiné attentivement les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux dans le lotissement. Nous vous rappelons que celui-ci est régi par un *cahier des charges* approuvé par le Conseil Général de la Seine le 29 décembre 1928, *cahier des charges* qui s'impose à tous. Il est le garant de notre cadre de vie.

Notre vigilance a permis que ces règles soient respectées et nous n'avons pas eu à tenter de nouvelles actions judiciaires. Une seule procédure reste en cours auprès du Tribunal Civil et auprès du Tribunal Administratif pour une même propriété acquise par un promoteur. Ce soir, je suis heureuse de vous indiquer que la cour d'appel de Versailles en date du 25/11/2010 a ordonné la remise en état de la villa selon la destination originelle du bien conforme au *cahier des charges*. Nous avons gagné sur le principe de l'article 17 du cahier des charges lequel stipule : *il est interdit aux acquéreurs de morceler les lots sous quelque forme que ce soit.*

Notre activité a porté essentiellement cette année sur trois enquêtes publiques, deux sur la commune de Sceaux et une sur la commune d'Antony.

Vous avez reçu six courriers les 21 janvier – 9 mars – 10 mai – 9 juin – 18 juin – et 10 octobre concernant les sujets suivants :

La ZPPAUP à Sceaux :

L'enquête publique pour la ZPPAUP s'est tenue du 16 février au 20 mars. M. Bruno Ferry-Wilczek, architecte, avait été désigné par arrêté préfectoral du 25 janvier, commissaire enquêteur. Nous l'avons rencontré à l'Hôtel de Ville lors de ses cinq permanences. La plupart d'entre vous se sont manifestés en lui adressant une lettre dont nous vous avons communiqué les grandes lignes.

M. Ferry-Wilczek, dans son rapport établi le 3 mai 2010, a tenu compte de vos observations et a souligné que « *le lotissement du Parc de Sceaux constituait une unité juridique et temporelle* » et que « *le Cahier des Charges devait être signalé dans le rapport de présentation et dans le règlement du secteur* » Ce rapport nous donne entière satisfaction.

Le PLU de Sceaux :

L'enquête publique, qui est l'aboutissement d'une procédure qui a donné lieu à de nombreux échanges entre l'ARPS et la mairie de Sceaux, s'est tenue du 31 mai au 2 juillet ; Jean Paul Puyfaucher avait été désigné le 8 avril, commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Comme pour la ZPPAUP, nous sommes allés le voir lors de ses permanences et il a reçu, de votre part, de nombreuses lettres reprenant les observations que nous avons faites.

Son rapport déposé le 8 août faisant apparaître des points qui ne nous convenaient pas, nous sommes intervenus avec vigueur.

En ce qui concerne le quartier du Petit Chambord, le projet initial a été revu, à notre demande appuyée par de nombreux riverains, et les voies de la ligne du RER, ainsi que les talus bordant notre lotissement sont désormais classés en zone N (zone naturelle).

Ces quelques remarques vous montrent combien ces deux enquêtes publiques et tous les échanges qui ont eu lieu pendant la période de préparation des projets, ont nécessité un travail soutenu pour les membres du Bureau et du Conseil d'administration. Je n'entrerai pas dans les détails des actions menées par Pierre Prével, Roland Grima et Jean Wolff pour obtenir que les règles du PLU soient satisfaisantes pour nous.

Je tiens à remercier également tous les riverains qui ont participé à ces enquêtes en se rendant à l'Hôtel de Ville pour rencontrer les commissaires enquêteurs ou en leur écrivant. Votre participation nous a beaucoup aidés dans nos discussions.

Ces concertations menées avec la mairie de Sceaux ont été efficaces. Elles nous ont notamment permis d'obtenir que la validité de notre *cahier des charges* soit reconnue et que ce dernier figure en annexe dans le PLU de Sceaux, comme il l'est dans le PLU d'Antony.

Ce PLU a été voté par le Conseil Municipal de Sceaux le 6 octobre 2010. Aucune observation n'a été faite par le Préfet qui avait un mois pour réagir.

Par contre, la ZPPAUP qui nous tient à cœur car il s'agit d'une protection supplémentaire du patrimoine architectural du lotissement, n'a pu être votée par le Conseil Municipal de Sceaux la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 ayant remplacé du jour au lendemain les ZPPAUP par des AMVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Aucune mesure transitoire n'a semble-t-il été prévue. Il faut donc travailler très activement à la mise en place de cette nouvelle procédure.

A titre d'information, je signale que la nouvelle loi dite Grenelle II, cause de cette impossibilité, comporte 257 articles qui s'ajoutent à ceux du Grenelle I. C'est dire la multiplicité des textes qui en découlent... nous nous tenons informés par la lecture et l'analyse de la presse. Nous assistons régulièrement aux réunions organisées par Sud Environnement, association à laquelle nous adhérons et qui suit l'évolution de la réglementation.

La RD 920 :

En ce qui concerne l'enquête publique sur l'aménagement de cette voie, nous vous avons écrit à deux reprises en vous fournissant des croquis sur les aménagements que nous souhaitons en particulier la mise en place d'une piste cyclable à double sens sur la chaussée et non sur le trottoir, comme cela a été fait avenue Le Brun/Le Nôtre. Ces souhaits n'ont pas été repris par les services de l'Équipement du Département qui finance le projet.

L'avenue Le Brun/Le Nôtre :

C'est le département qui a financé l'aménagement de cette voie pour réduire la vitesse des véhicules. Vous vous souvenez que l'enquête que nous avons menée voici plusieurs années montrait que 90% des Riverains de cette grande avenue souhaitaient la réduction de la vitesse. C'est chose faite avec un aménagement qui comporte également une piste cyclable à double sens. Les réseaux d'eau et de distribution de l'électricité ont été refaits et plus d'une centaine de tilleuls ont été plantés cette année ; par ailleurs, les lampadaires ont été remplacés par des réverbères.

Ce qui confère une belle allure à cette voie.

Le stationnement :

Le problème qui continue de nous préoccuper est celui du stationnement, d'autant que certains riverains ne peuvent plus rentrer leur voiture dans leur garage, celui-ci ayant été transformé en pièce d'habitation en contrevenant à notre *cahier des charges*. Il est vrai que nos voitures sont de plus en plus grosses et qu'elles ne peuvent plus entrer dans les garages de certains anciens pavillons.

Ceci dit, le stationnement continue d'être anarchique, d'autant que des voitures étrangères au lotissement se garent pour la journée. Que faire ? Aucune solution n'a pu recueillir l'assentiment de l'ensemble des Riverains, chaque rue étant un cas particulier. C'est une question que nous essaierons de résoudre.

Je voudrais terminer en vous demandant d'être très vigilants en cette période de l'année où nous sommes sollicités par des personnes diverses pour des étrennes. Certaines usurpent une identité qu'elles n'ont pas. Soyez très prudents. N'hésitez pas à téléphoner à la police (en composant le 17) qui vous passera le commissariat d'Antony ou de Sceaux si vous avez un doute sur la qualité de la personne qui vous importune.

Avant l'exposé de M. Jean-Jacques Régis du Crest du cabinet de généalogie Andriveau, je passerai la parole à notre Trésorier Monsieur Roland Grima qui, comme moi, souhaiterait que nous soyons plus nombreux dans l'association. Certains riverains ne se sentent pas concernés mais il faut qu'ils se rendent compte que nous faisons tous partie d'un seul et unique lotissement que l'Association défend depuis 80 ans. Vous savez que nous avons d'autant plus de poids que le nombre d'adhérents est significatif.

Je souhaite que chacun d'entre vous présent ce soir réussisse à convaincre au moins un de ses voisins de rejoindre notre association.

Nous lançons un questionnaire dans le but de mieux cibler les attentes des riverains vis à vis de l'ARPS de manière à mieux les connaître et mieux nous faire connaître

Après la présentation du rapport financier, je soumettrai à vos suffrages le renouvellement des administrateurs suivants : Madame Le Ber, moi-même Mme Dutheil, Messieurs Boutigny, Cusson, Grima, Herbain et Vidal.

II Rapport financier

Nous avons eu 246 adhérents cotisants en 2009, mieux que les années 2007 et 2008, et proches des années antérieures. Pour 2010, nous n'en sommes, au jour de cette AG, qu'à un peu plus de 220.

L'année 2009 est quasiment à l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses. L'année 2010 sera un peu déficitaire. La principale dépense de ces dernières années a été l'action contentieuse évoquée par notre présidente, et qui vient de se conclure sur le rappel de la validité de notre cahier des charges, et particulièrement de son article 17. Nous pouvons espérer que ceci fera date, et que nous aurons moins besoin d'actions identiques dans le futur. Par ailleurs l'association dispose de réserves. Nous proposons donc le maintien du niveau de la cotisation malgré le déficit de cette année.

Quelques exemplaires des comptes détaillés ont été mis à disposition des personnes présentes qui le souhaitent.

III Résumé de l'exposé de M. Jean-Jacques Régis du Crest du cabinet Andriveau

Le cabinet Andriveau est la plus ancienne étude de généalogie de France et du monde avec notamment 250 collaborateurs en France. Créée en 1830 par un clerc de Notaire, c'est aujourd'hui la 6^{ème} génération de la famille ANDRIVEAU qui dirige l'étude dont le siège parisien est situé 18 rue du Cherche Midi.

Elle dispose de 15 succursales en France, implantées dans les grandes capitales régionales.

Dès 1830, l'étude avait constitué des répertoires sur fiches concernant les actes de mariage. Elle est notamment seule à posséder aujourd'hui les relevés des mariages de la capitale au 18^{ème} siècle, les registres paroissiaux de Paris ayant été détruits ainsi que les fiches d'état civil lors des incendies en 1871 des Tuileries, de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.

C'est au total quelque 200 millions de fiches d'état civil qui y sont conservées.

Rôle du généalogiste : le rôle du généalogiste est la recherche d'héritiers dans le cadre d'une succession réglée par un notaire et par conséquent la certification de la dévolution du défunt : c'est la généalogie « successorale », par opposition à la généalogie « familiale », qui consiste à rechercher ses ancêtres.

Le généalogiste va donc s'appliquer à compléter ou établir une dévolution successorale après le décès d'une personne dont la postérité peut paraître partielle ou douteuse au notaire chargé de régler la succession, vérifier l'absence d'héritiers réservataires lorsqu'il existe des dispositions testamentaires, ou rechercher des légataires.

L'étude est organisée en deux services :

la recherche, qui peut nécessiter de nombreux déplacements en France et dans le monde. Cette recherche est rendue complexe et demande de plus en plus de temps du fait de la mobilité géographique. Elle dépend aussi du nombre d'héritiers. Les sources sont l'état civil (registres conservés en mairie, puis archives départementales et tribunal de grande instance), les recensements, les listes électorales, les centres des impôts....

Le règlement de la succession avec le notaire, commençant par la rencontre des héritiers, c'est la révélation de la succession.

Il n'y a pas à proprement parler de formation menant au métier de généalogiste et si on y retrouve bien sûr des historiens et des juristes, les collaborateurs de l'étude sont avant tout des « passionnés », pouvant venir d'horizons très divers.

Les moyens dont disposent les chercheurs se sont améliorés, notamment avec les bases de données sur Internet, et la rapidité de transmission des informations. Mais l'évolution de la composition de la famille que nous connaissons actuellement, complique et allonge les recherches.

IV Buffet campagnard

La soirée s'est terminée par un excellent buffet préparé grâce aux contributions de nombreux administrateurs.

Ils étaient tous, et leurs conjoints, mobilisés pour le service : un grand merci pour leur dévouement.

Les 80 bougies qui fêtaient l'anniversaire de notre association ont été soufflées par Nicole Dutheil et Roland Grima.

Élections au sein du conseil d'administration

À l'occasion de la première réunion du nouveau conseil d'administration qui a eu lieu après cette AG, le conseil a élu en son sein :

Roland GRIMA : président

Robert COUAILLAC : vice-président pour Antony

Jean WOLFF : trésorier

Francis HERBAIN : secrétaire

Sylvie MOREL : secrétaire adjointe.